



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

LA FEUILLE DE CHOU

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°4 **OCTOBRE NOVEMBRE 2020**

Dans un contexte sanitaire et économique des plus moroses, la municipalité de La Grave - La Meije tient à vous apporter son soutien, dans les épreuves que nous traversons.

Tous nos projets, tous vos projets sont évidemment mis entre parenthèses durant ce nouveau confinement. Même si l'accueil physique à la Mairie et nos services municipaux sont maintenus pour toutes vos demandes urgentes ou importantes, le fonctionnement de la Mairie est fortement impacté par l'épidémie. Le conseil Municipal qui devait avoir lieu le 09 Novembre a été reporté car quatre de nos élus avaient été testés positifs. (Ils sont maintenant en bonne voie de rétablissement). Même si l'avenir reste incertain et préoccupant, l'équipe municipale reste volontaire et soudée pour faire face aux défis que nous nous sommes fixés.

Faisons tout d'abord un point sur le budget de la Commune, alors que l'année s'achève. Malgré une prise de fonction rendue laborieuse par le Covid, début juillet, nous clôturons notre exercice à l'équilibre, sans avoir eu recours à l'emprunt. Si la situation financière de la Commune était saine à notre arrivée, elle le demeure, et ce en dépit des imprévus que nous avons dû gérer (facture de 35000 € de masques laissée par l'ancienne municipalité, plus de 30 000 € de frais d'avocats pour la défense de la Commune attaquée sur plusieurs fronts, mais aussi 64 233 € de déficit d'investissements de 2019 que nous avons dû absorber durant l'exercice 2020). Nous avons dû, malheureusement revoir nombre de réalisations à la baisse, notamment en ce qui concerne la création de parkings ou le goudronnage de voies, très fortement endommagées dans tous nos villages.

Citons néanmoins quelques projets que nous avons pu mener à terme :

- création de la Zone bleue, de la Zone 30 et de l'implantation de deux radars pédagogiques.
- Changement des portes de la Mairie avec des normes d'accessibilité plus conformes.
- Remplacement du standard téléphonique obsolète de la Mairie et du Sivom La Grave-Villar d'Arène et mise à niveau du réseau et des équipements informatiques.
- Réorganisation des services de la Mairie et du Sivom avec création d'un demi-poste supplémentaire au Sivom et d'un poste supplémentaire de secrétaire à la Mairie de LA GRAVE.
- Goudronnage d'une partie de la voirie au Chazelet, amélioration de l'accès aux hameaux

des Rivets, création de parkings au Chazelet et à La Grave.

- L'électrification du hameau de Clot Raffin et la construction de l'antenne relais de téléphonie mobile devant desservir la zone blanche du Chazelet doivent être réalisées avant l'hiver.

Le changement des portes de la salle des fêtes doit être finalisé avant la fin de l'année par le choix d'une entreprise et l'obtention d'une subvention de 50 % du montant des travaux.

Un panneau numérique a été installé à l'entrée ouest de La Grave. Nous inscrivons au budget 2021, le financement du deuxième panneau qui sera installé à l'entrée Est du Chef-Lieu.

Cohabitation : Tourisme, randonnée et VTT - pastoralisme et chiens de protection :

Le territoire de la Commune de La Grave comporte onze alpages (huit pour les ovins et trois pour les bovins). Ce territoire de 5500 hectares est géré par l'Association Foncière Pastorale "Les Alpages de la Grave" dont la Commune est adhérente.

Ces alpages réputés pour leur qualité herbagère et floristique, accueillent depuis bien longtemps des troupeaux ovins, issus en général du Midi.

Depuis le retour du loup il y a une quinzaine d'années, l'Administration a préconisé l'utilisation de chiens de protection dits Patous dont le rôle est d'éloigner, particulièrement la nuit, toute présence du prédateur.

Ces alpages de grande réputation se trouvent être également des lieux de randonnées pédestres et maintenant VTT de toute beauté, face à la Meije : Plateau d'Emparis – Goléon – Vallon de la Buffe.

Avant la présence des chiens de protection la cohabitation se passait assez bien. La présence maintenant de chiens de protection provoque des situations de conflits relativement fréquents ; chaque utilisateur : touriste – berger, revendiquant des droits d'usage malheureusement incompatibles entre eux. Durant cette saison estivale pas moins d'une vingtaine d'agressions ont été signalés à LA GRAVE.

Ce conflit d'usage, très classique est régulièrement déploré dans tous les secteurs de montagne

Briançonnais - Valgaudemard - Champsaur – Queyras – Oisans - Devoluy – Chartreuse et aussi Vercors etc....

Il est indispensable que tous les acteurs concernés fassent preuve de volonté d'adaptation plutôt que d'entretenir des rivalités destructrices.

L'AFP ayant contracté des conventions de location avec les Groupements Pastoraux employant les bergers, nous avons des moyens de pression pour appeler chaque intervenant à cette nécessité inéluctable de cohabiter (limitation du nombre d'ovins afin notamment d'éviter le surpâturage et le nombre de chiens de protection, soit un chien pour mille bêtes, un certificat de comportement pour les chiens travaillant sur l'alpage, des filets de plus grande hauteur, et une surveillance accrue des bergers avec contention éventuelle des chiens afin d'éviter en particulier, la divagation de chiens, à des kilomètres du troupeau, durant la journée.)

La Préfecture des Hautes Alpes qui est dotée d'un Comité Départemental Loup, vient récemment de nommer un chargé de mission «Prédation et Pastoralisme» pour travailler sur cette problématique. Il nous appartient au cours de cet hiver de mettre en œuvre des actions validées par tous et visant à redonner à nos visiteurs le plaisir de parcourir nos belles contrées sans inquiétude.

Le baptême des noms des rues de la Commune qui a été préparé avec l'aide des habitants de nos villages, fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

Urbanisme : création d'une dizaine de lots constructibles des Terrasses :

Après le sondage effectué le mois dernier, plusieurs personnes, nous ont déjà écrit pour nous signaler leur intention de construire sur le secteur. Nous faisons donc appel à la population, comme aux personnes qui voudraient faire l'acquisition d'un lot, à venir travailler avec nous sur ce projet immobilier, au sein d'une commission participative.

La Commission d'urbanisme se réunira avant la fin novembre afin que les demandes d'autorisations que vous avez déposées soient examinées le plus rapidement possible.

Justice Administrative :

Le dernier recours introduit par nos avocats au Tribunal Administratif de Marseille a porté ses fruits. En effet, la suspension de l'Arrêté du Maire du 28 février 2020 autorisant les travaux de réfection de toiture de la résidence les Balcons de la Meije en date du 27 juillet 2020 a été annulée le 19 octobre 2020. Les travaux de couverture ont donc repris et seront terminés avant l'hiver ce qui permettra aux vingt six copropriétaires placés sous toiture de pouvoir occuper ou louer leur bien durant la prochaine saison hivernale. Le jugement sur le fond de l'affaire est toujours en cours et devrait intervenir maintenant dans un délai de un an à un an et demi.

Service de l'Eau et de l'assainissement :

Les négociations avec la SEERC ont été renouées par la Communauté de Communes. Il est donc souhaité notamment que les travaux de raccordement de l'assainissement des hameaux à la centrale d'épuration du grand Clot, puissent enfin être réalisés.

Nous rappelons aux habitants que les interventions sur le réseau d'eau potable de la Commune sont à la charge des employés du Sivom La Grave – Villar d'Arène et ne doivent pas être réalisés par vous même ou votre plombier. En cas de dégradation des vannes (souvent anciennes et en mauvais état), le montant de la remise en état pourra être imputé à l'auteur des faits.

Ces opérations de fermeture et de mise en eau ont un coût et grèvent aussi l'activité des employés du Sivom. Le conseil municipal a donc décidé d'appliquer une taxe forfaitaire de cent euros (mise en eau et ou fermeture). Le tarif restant le même : si une fermeture et réouverture saisonnière sont opérées.

Nous indiquons aux bénéficiaires de la coupe d'affouage qu'il peuvent effectuer leurs opérations durant le confinement.

Ordures ménagères, tri et recyclage :

Lorsque les habitants constatent que les conteneurs sont bientôt pleins, ils ne doivent pas hésiter à le signaler en Mairie. Cela nous permettra de faire anticiper la collecte par les services de la Communauté de Communes et d'éviter le débordement des Moloks en pleine saison.

Nous rappelons aussi que nous disposons d'une déchetterie intercommunale, et que nombre d'encombrants sont toujours déposées à proximité des conteneurs. Le temps passé à l'évacuation de ces déchets par les employés du Sivom, aura pour effet de différer la réalisation de travaux parfois urgents et nécessaires dans nos villages.

Depuis cet automne, des dégradations sur des panneaux d'information sur les arbres ou la flore sont constatés tant à l'Arboretum de La Grave qu'au Chazelet sur des chemins entretenus par l'association Chemins d'avant. Ces panneaux sont retirés du sol et jetés dans les talus. La Gendarmerie a été saisie et une surveillance sera mise en place. Nous invitons les personnes qui auraient connaissance de tels agissements à ne pas les laisser impunis.

Création de Commerces et redynamisation de la Commune :

Nous souhaitons la bienvenue à Thierry et Phaginet BOUCHARD, installés depuis cet été au restaurant Pizza Pasta, l'Assiette de la Meije. Ce couple dynamique souhaite conjointement avec la propriétaire des murs, procéder à la réouverture à l'année de l'épicerie Sherpa. La Commune de La Grave entend évidemment soutenir cette action et travailler avec la chambre de commerce et d'industrie de Briançon pour ouvrir ce commerce le plus rapidement possible. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ce projet tout comme d'un Drive qui pourrait être organisé dès cet automne. Le principe étant que des denrées de première nécessité puissent être disponibles sur commande à l'assiette de la Meije.

Nous regrettons de ne pouvoir organiser cette année le repas des anciens, source de convivialité et de partage, mais un colis pour les Fêtes de fin d'année, sera bien distribué

Le Maire
Jean-Pierre PIC



Mairie de La Grave - RD 1091 – 05320 LA GRAVE
Téléphone 04 76 79 90 29 - E.Mail: mairie@lagrave-lameiie.fr

